

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Convocation
10/03/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRECARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JOVINIEN POUR LES TRAVAUX DE 2019

Vu le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ),

Vu les crédits annuels alloués par la CCJ pour les travaux de voirie à chaque commune membre,

Vu la délibération de la CCJ en date du 18 décembre 2019 portant signature d'une convention pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie dont le montant est supérieur aux crédits alloués,

Vu la difficulté liée à la pandémie début 2020 et la non-réception de la convention par la commune de Bussy-en-Othe, il nous faut aujourd'hui régulariser la situation,

Considérant que des travaux de voirie ont été réalisés sur la Commune de Bussy-en-Othe pour la somme de 87000 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de versement du fonds de concours à la CCJ,

CHARGE Mme le Maire de réaliser les démarches nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY

Le Maire
Catherine DECUYPER

